

DCM N° 39 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

**- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves -
CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - - DAMEVIN Doriane -DEJEAN Jocelyne -
GARIBALDO Yves - LOSCHI Bernadette - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly.**

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- * Mme CURCIO Véronique (procuration donnée à M. CLAPPIER Pierre).
- * M. NICOL Kévin (procuration donnée à Mme LOSCHI Bernadette).

- NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- * EN EXERCICE : 15
- * PRÉSENTS : 13
- * VOTANTS : 15

- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

18/06/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

26/06/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

15/07/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

15/07/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- EN EXERCICE : 15
- PRÉSENTS : 13
- VOTANTS : 15

**OBJET : DEVENIR DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (A.P.C.) À COMPTER
DU 01/09/2026.**

Délibération du Conseil Municipal N° 39/2026 pour le report à une prochaine réunion du Conseil Municipal en septembre 2026 de la décision du Conseil Municipal relative au devenir de l'Agence Postale Communale (A.P.C.).

Votants : 15

9 voix POUR

6 ABSTENTIONS : MM. BIGNARDI Martine – CLAPPIER Yves – COMBET-BLANC
Françoise – GARIBALDO Yves – LAZZARO Dominique - procuration CURCIO Véronique.

Une présentation du bilan d'activité 2025 de l'Agence Postale Communale » (A.P.C.) par Monsieur Le Responsable de l'évolution et du maillage territorial de La Poste, est faite au Conseil Municipal avant de passer au point N° 1 de la présente réunion du Conseil Municipal « DEVENIR DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (A.P.C.) À COMPTER DU 01/09/2026. ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
par 9 voix POUR
et 6 ABSTENTIONS (voir détail ci-dessus)

- **DEMANDE** le report à une prochaine réunion du Conseil Municipal en septembre 2026 pour prendre sa décision relative au devenir de l'Agence Postale Communale (A.P.C.).

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 13 juillet 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme COMBET-BLANC Françoise, the Secretary of the Session.